

Image not found or type unknown



# Vente d'un bien mobilier du domaine privé communal

Par **MB2020**, le **01/04/2020** à **09:32**

Bonjour,

Je me demandais dans quelle mesure une commune peut vendre un bien mobilier de son domaine privé à une entreprise étrangère, après avoir publié une annonce dans un journal d'annonce.

Le contrat signé entre les deux cocontractants relève-t-il du droit privé, ou a-t-il un caractère administratif?

Les dispositions relatives aux biens immeubles sont nombreuses; celles portant sur les biens mobiliers se font plus rares. J'ai donc du mal à trouver réponse à mes questions.

En vous remerciant,